

## **Changement de nom de communes dans le canton de Fribourg: Commune Murten**

Le canton de Fribourg nous a communiqué, en application de l'art. 18 de l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo; RS 510.625), que les modifications suivantes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013:

- Les communes de Büchslen et Murten se réunissent et forment la commune de *Murten*.

Le nouveau numéro de commune (No. OFS) est: 2275

27 novembre 2012

Office fédéral de topographie:

Direction fédérale des mensurations cadastrales